

Le Document Unique (DU) Guide d'utilisation du modèle proposé par le CDG 51

COMMENT UTILISER LE MODELE DE DOCUMENT UNIQUE DU CDG 51 ?

Le modèle de Document Unique (DU) proposé par le CDG 51 repose sur un fichier Excel à paramétrer en fonction de votre structure. Il est téléchargeable sur notre site : [Annexe O-26a : Modèle de Document Unique.](#)

1. Paramétrage des Unités de Travail (1^{er} onglet) :

Unité de travail	Poste concerné	Effectif	Descriptif
Service Administratif	Secrétaire de Mairie	1	1 secrétaire de mairie à 30 heures hebdo.
Service Technique	Agents polyvalents	2	1 agent à temps plein + 1 agent à mi-temps présent les après-midi uniquement
Service Entretien	Agent d'entretien	1	1 agent à 7 heures hebdo + heures complémentaires si location salle des fêtes

Version initiale du Document Unique et du PAP réalisé en septembre 2014 par CDG51.
1^{ere} mise à jour annuelle réalisée en juin 2015 par Assistant de Prévention
Septembre 2016 : Mise à jour UT "Service Administratif" suite rénovation du bureau d'accueil à la mairie
Novembre 2016 : Mise à jour UT "Service Technique" suite acquisition d'une balayeuse tractée
2017 : Année blanche suite départ de l'assistant de prévention.
Mars 2018 : Désignation d'un nouvel assistant de prévention, mise à jour complète et élaboration d'un nouveau PAP 2019-2020
Septembre 2019 : Mise à jour par préventeur du CDG51 + transmission du PAP au CT du CDG pour avis
Janvier 2020 : Mise à jour UT "Service Entretien" par AP suite livraison nouvelle salle des fêtes

- Renseigner l'ensemble des unités de travail. *Ex : Services techniques, Service administratif, ...*
- Renseigner les postes de travail concernés. *Ex : Espaces verts, Secrétariat, ...*
- Préciser l'effectif concerné.
- Vous pouvez apporter des précisions sur les activités dans la case descriptif.
- La case commentaire peut être utilisée pour toutes remarques concernant le contexte, l'historique, les agents et les locaux vus. *Ex : locaux inaccessibles, agent non rencontré...*

2. Retranscription de l'évaluation des risques (4^{ème} onglet) :

N° de risque	Unité de travail	Poste concerné	Nombre d'agents concernés	Date de mise à jour	Familles de risques	Descriptions des tâches et des situations dangereuses	Gravité	Fréquence	Mesures de prévention existantes	Maîtrise	Risque Résiduel	Mesures correctives ou préventives proposées	Nouvelle Maîtrise	Nouveau Risque
Adm_01	Service Administratif	Secrétaire de Mairie	1	sept 2019	Liés aux déplacements en véhicule (rouler)	<ul style="list-style-type: none"> L'agent est amené à se déplacer régulièrement avec son véhicule personnel pour se rendre dans d'autres administrations ou en réunions. Il dispose d'un ordre de mission permanent. La distance parcourue se situe entre 1000 et 1500 km/an. La structure ne dispose pas de véhicule léger à mettre à disposition de l'agent. Des consignes orales de prévention sont données aux agents lors d'épisodes neigeux ou intempéries pour limiter les déplacements. Ces consignes ne sont pas formalisées par écrit. 	Domages irréversibles	Exceptionnel	Consignes de prudence orales	Bon	2	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer annuellement de la détention d'un permis valide S'assurer de la détention d'une assurance pour les trajets professionnels Formaliser les consignes par écrit 	Très bon	0,5
Tech_01	Service Technique	Agents polyvalents	2	sept 2019	Liés à l'activité physique / man. Liés à la maintenance manuelle	<ul style="list-style-type: none"> Rt de charges et efforts physiques : <ul style="list-style-type: none"> file des haies, bûchage des massifs, bûchage des conifères... manipulation de sacs de ciment, de terreau, les linéaires... aménagement de la salle des fêtes manipulation des plaques de placo-plâtre. Gestes répétitifs : <ul style="list-style-type: none"> désherber à la main, ramasser les feuilles, balayer les conifères peindre, ... Postures contraignantes : <ul style="list-style-type: none"> entretien de quelques massifs entretien du tracteur-tondeuse peinture, petites réparations, modification de l'estrade... Les postures contraignantes ainsi que l'hyper sollicitation de certaines articulations, associés aux efforts nécessaires pour le port de charges peuvent générer des troubles musculo-squelettiques (TMS). 	Domages irréversibles	Fréquent	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'aides à la manutention (rampes de chargement, tracteur avec chargeur frontal...) Présence d'un pallan dans l'atelier Les agents ont suivi une formation PRAP. Les agents travaillent en binôme manipuler les charges lourdes Possibilité de faire appel ponctuellement à des entreprises extérieures pour les gros travaux 	Bon	16	<ul style="list-style-type: none"> Planifier les travaux en essayant de varier les tâches à réaliser afin de répartir le port de charge, les gestes répétitifs et les contraintes posturales sur la semaine. Poursuivre l'investissement de matériel d'aide à la manutention : chariot de manutention, lève-plaque, cric lève tracteur... Pour limiter le désherbage et l'arasage, vous pouvez également disposer une couche de paille dans les massifs. 	Très bon	4
Ent_01	Service Entretien	Agent d'entretien	1	janv 2020	Liés aux substances chimiques	<ul style="list-style-type: none"> Stockage des produits chimiques. Les produits sont stockés dans un placard fermé à clé au niveau de la Salle des fêtes. - Peu de produits présents - Les produits sont sur des étagères en bois, il n'y a pas de bac de rétention - Les FDS (Fiches de données de sécurité) ne sont pas présentes. - Certains produits ont été reconditionnés sans étiquetage. L'agent dispose de gants jetables mais ne les porte pas. L'agent n'a pas bénéficié d'une sensibilisation au risque chimique. Présence de javel reconditionné dans une bouteille d'eau. 	Domages graves	Fréquent	<ul style="list-style-type: none"> Placard fermé à clé Peu de produits et nocivité relativement faible. 	Aucun	40	<ul style="list-style-type: none"> Suppression immédiate de la bouteille contenant de la javel Proposer à l'agent de suivre une sensibilisation sur le risque chimique et rappeler les consignes concernant le port des gants. Communiquer le livret métier Sofaxia "Agents d'entretien" à l'agent. Se procurer les FDS et prendre connaissance des indications du chapitre 7 : "Manipulation et stockage". Afficher et respecter les règles de stockage, notamment compatibilité des produits. Installer des bacs de rétention pour les produits les plus nocifs et inflammables. 	Bon	4

Pour chaque tâche ou situation dangereuse identifiée, vous devez :

- Sélectionner l'**unité de travail** (B) et le **poste concerné** (C) (listes déroulantes reprises de l'onglet 1)
- Sélectionner la **famille de risques** (F) via le menu déroulant (liste déroulante non modifiable).
- Rédiger une **description succincte de la tâche et de la situation dangereuse**
- Commencer la cotation en évaluant la **gravité** (H) et la **fréquence** (J) (listes déroulantes non modifiables).
- Indiquer les **mesures de prévention existantes** (L).
- Terminer la cotation en évaluant le niveau de **maîtrise** (M) (liste déroulante non modifiables).
- Le calcul du niveau de **risque résiduel** (O) est automatique
- Proposer des **mesures de correctives et/ou préventives** (P).
- Vous pouvez estimer la **nouvelle maîtrise** (Q) en tenant compte de ces mesures et ainsi simuler leur effet sur le risque résiduel pour obtenir le **nouveau risque** (S) (calcul automatique)
- N'oubliez pas de renseigner la **date de mise à jour** (E) et le nombre d'agents concernés (D). Vous pouvez également indiquer un **numéro de risque** (A) selon une codification permettant d'identifier plus facilement les lignes par la suite.

Le Document Unique (DU) Guide d'utilisation du modèle proposé par le CDG 51

LE SYSTEME COTATION UTILISE PAR LE CDG 51

Gravité des dommages (G) :

Niveau	Critères d'évaluation	Cotation
Inconfort	Sans dommages / Sans soins / Gêne / Fatigue	1
Dommages mineurs	Blessure superficielle / Sans arrêt / Soins infirmerie	2
Dommages graves	Blessure sans séquelles / Avec arrêt / Incapacité Temporaire	5
Dommages irréversibles	Blessure avec séquelles / Arrêt long / Maladie Pro / Incapacité Permanente	20
Décès	Mort	50

Fréquence d'exposition (F) :

Niveau	Critères d'évaluation	Cotation
Exceptionnel	Quelques fois par an / Quelques heures dans l'année	1
Rare	Plusieurs fois par an / Quelques heures par mois	2
Régulier	Plusieurs fois par mois / Quelques heures par semaine	5
Fréquent	Plusieurs fois par semaine / Quelques heures par jour	8
Permanent	Plusieurs fois par jour / Plus de 4 heures par jour	12

Maitrise du risque (M) :

Niveau	Critères d'évaluation	Cotation
Aucun	Mesures de prévention inexistantes / non mises en œuvre / inefficaces	1
Faible	Mesures paraissant être insuffisantes / incomplètes / non formalisées	2
Bon	Mesures paraissant être suffisantes / efficaces / formalisées par un écrit	10
Très bon	Mesures paraissant être suffisantes et conforme à la réglementation	40

Détermination des priorités d'actions à partir du risque résiduel (Rr) : $Rr = (G \times F) / M$

Risque résiduel	Situation	Priorité	Description de la situation
Supérieur à 50	Critique	1	Le risque d'accident est très important et/ou aura des conséquences graves. La maitrise n'est pas satisfaisante. La santé et la sécurité des agents sont menacées. La collectivité et l'Autorité Territoriale peuvent être poursuivis en cas d'accident. Il est impératif de mener rapidement des actions afin de réduire le niveau de risque pour les agents et assurer la protection juridique et financière de la collectivité et de l'Autorité Territoriale.
Compris entre 20 et 50	Indésirable	2	Le risque d'accident reste important et/ou peut avoir des conséquences graves. La maitrise n'est pas suffisante. Il est nécessaire de mettre en place à court ou moyen terme des mesures pour réduire le niveau de risque pour les agents et revenir à une situation acceptable.
Compris entre 5 et 20	Améliorable	3	Le risque d'accident n'est pas totalement écarté mais peu probable et/ou de faible gravité. La maitrise peut être améliorée. Il est possible de définir à moyen ou long terme des actions complémentaires qui permettront de réduire davantage le risque et/ou d'améliorer les conditions de travail des agents.
Inférieur à 5	Acceptable	4	Le risque résiduel est minime. Le niveau de maitrise est adapté et satisfaisant. Il n'est pas nécessaire de mener d'actions complémentaires, sous réserve de maintenir les actions existantes en place et de s'assurer de leur pérennité et efficacité dans le temps.

RESSOURCES UTILES POUR ELABORER OU METTRE A JOUR SON DOCUMENT UNIQUE

Procéder à l'évaluation des risques professionnels ne s'improvise pas. Cela nécessite un minimum de méthode et de connaissances. C'est notamment le rôle de l'Assistant de Prévention (formé à cela) d'assister l'Autorité Territoriale dans cette tâche. **N'hésitez pas à faire appel au service prévention du CDG en cas de difficultés.** Les ressources documentaires suivantes pourront également vous être utiles :

- INRS, ED 840 : [Aide au repérage des risques dans les PME-PMI](#)
- CRAM Pays de la Loire : [Guide d'évaluation des risques](#)
- CIG Grande Couronne : [Fiches d'aide à l'évaluation des risques professionnels](#)